



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2002
Français
Original: anglais

Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable

Quatrième session

Bali (Indonésie), 27 mai-7 juin 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétaire général

Additif**

Document de concertation émanant des organisations agricoles***

Développement durable : propositions faites par les agriculteurs

Augmenter les ressources allouées au développement rural et à l'agriculture durable

1. L'agriculture est d'un intérêt direct dans la mise en oeuvre de plusieurs principes d'Action 21, notamment les suivants : élimination de la pauvreté;

* A/CONF.199/PC/15.

** Le présent document a été présenté tardivement aux services de conférence sans la note explicative requise en vertu du paragraphe 8 de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que, en cas de soumission tardive d'un rapport, les raisons de ce retard seraient indiquées dans une note explicative figurant dans le document.

*** Document établi par la Fédération internationale des producteurs agricoles; les vues et opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

modes de consommation et de production durables; gestion des ressources naturelles; énergie; eau douce; santé; éducation; facilitation des échanges commerciaux et ouverture des marchés; transfert de technologies et renforcement des capacités. Il est donc indispensable d'enrayer l'hémorragie des ressources dont souffre l'agriculture, que ce soit au niveau des budgets nationaux ou des fonds internationaux de développement. On devrait accorder la priorité à l'agriculture durable, au développement durable et à la recherche agronomique, condition essentielle de la réalisation de l'objectif fixé par l'ONU de réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté.



Renforcer les processus participatifs dans la prise des décisions

2. La mise en oeuvre serait plus efficace si on mettait en place, à tous les niveaux de l'administration, le cadre nécessaire à des processus participatifs pluralistes. Les politiques de développement durable auraient plus d'impact et plus de succès si un système de décision remontant de la base vers le sommet permettait à tous les acteurs d'y participer et de s'y engager. La seule manière de formuler une politique de développement appropriée est de s'assurer que les individus qui font des choix concrets décident de l'affectation rationnelle et durable des ressources. Il importe de présenter le développement durable, non pas comme une demande que la société impose aux agriculteurs, dont ils devraient supporter le coût, mais comme une nécessité et une stratégie permettant par ailleurs de contribuer durablement à leur bien-être et de soutenir leurs revenus.

3. Il faut, dans cette optique, établir des partenariats efficaces entre les acteurs. Les partenariats ne sont toutefois efficaces que lorsqu'il y a égalité entre les différents acteurs – or, les agriculteurs sont aujourd'hui en situation d'infériorité. Il est très important que des groupes vulnérables, comme les femmes, prennent part aux décisions. Elles sont souvent sous-représentées dans les groupes de travail qui élaborent les plans régionaux. Les femmes doivent avoir accès aux droits et aux prestations.

4. Il importe de souligner que le processus multipartite doit se limiter à la participation des seuls membres de la collectivité directement concernée. Il peut toutefois permettre de donner la parole à des gens qui n'en font pas partie et qui ne partagent aucune des dépenses découlant des politiques ou négociations qui s'ensuivent.

Élargir l'accès des agriculteurs aux marchés

5. À l'heure de la mondialisation du marché des denrées alimentaires, les agriculteurs des pays en développement doivent avoir davantage accès à leurs propres marchés locaux. On doit mettre en oeuvre des programmes d'aide au développement allant dans ce sens. En uniformisant les règles du jeu du marché mondial, on donnera aux agriculteurs, notamment aux petits, la motivation et la marge de manoeuvre nécessaires pour leur permettre de pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement, leur

évitant ainsi d'avoir recours à des mesures de survie désespérée face aux distorsions des échanges internationaux, aux dépens du développement durable.

Partenariats

6. *Sécurité alimentaire.* La sécurité alimentaire doit être l'une des priorités du Sommet mondial pour le développement durable. Afin d'assurer la sécurité alimentaire, il convient d'adopter des politiques qui garantissent l'accès à la terre et la stabilité des régimes fonciers, l'accès à l'eau et les droits y afférents, l'accès aux ressources génétiques et l'accès au crédit à un coût abordable pour les agriculteurs.

7. *Accès aux ressources naturelles.* Les pauvres doivent avoir accès aux ressources naturelles, ce qui dans le secteur agricole signifie qu'on doit leur garantir l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources génétiques. Il est pour cela nécessaire de mettre en place des partenariats secteur public-secteur privé. Les ressources naturelles doivent cependant rester dans les mains du secteur public. Il est essentiel d'adopter une gestion intégrée des ressources naturelles, et des stratégies en matière de bassins fluviaux et de bassins versants, qui fassent participer aux décisions tous les acteurs et tous les consommateurs au niveau local, et protègent et intègrent les connaissances des populations autochtones.

8. *Gouvernance.* Le principe et la pratique de l'agriculture durable n'ont pas encore été assimilés. Bon nombre de pays n'ont pas de cadre institutionnel et de plan directeur suffisamment efficaces pour soutenir le développement durable. L'absence de cadre institutionnel et de politique d'incitations économiques est un obstacle majeur à la survie des exploitations familiales. Il faut accroître l'investissement dans les plans intégrés de développement rural (infrastructure économique et sociale; création d'entreprises; renforcement des capacités administratives locales), avec les autorités locales, les organisations agricoles, le secteur privé et le secteur public.

9. *Renforcement des capacités.* Les agriculteurs ne sont le plus souvent pas encore suffisamment organisés pour être en mesure de participer, en tant que partenaires efficaces, au développement durable et à sa mise en oeuvre. Dans d'autres cas, ce sont les administrations publiques qui sont encore réticentes face à une telle participation. Les pouvoirs nationaux et locaux doivent consacrer davantage de ressources à

renforcer la capacité des organisations agricoles à prendre part au développement par l'auto-assistance et à organiser des consultations avec les parties prenantes.

10. *Assistance technique.* Des partenariats plus efficaces, chargés de renforcer la base de connaissances et d'améliorer la circulation de l'information et du savoir-faire, par exemple grâce à des programmes d'assistance technique mutuelle entre agriculteurs, seraient également propices à la mise en oeuvre du développement durable. On pourrait envisager de mettre en place des partenariats public-privé pour transmettre les techniques de base de l'agriculture durable.

11. *Recherche et développement.* Il incombe au secteur public de continuer à faire de la recherche fondamentale et de renforcer les partenariats entre les agriculteurs et la communauté scientifique pour mener des travaux sur les questions suivantes : sources d'énergie renouvelables; lutte contre la désertification et contre ses effets néfastes; biotechnologies; protection de la diversité biologique; recyclage dans l'agriculture de l'azote et du phosphore rejetés par les villes. Il faut donc augmenter les fonds publics alloués à la recherche pour trouver des solutions à ces problèmes. Il est essentiel de coopérer avec les populations autochtones, afin d'utiliser des technologies appropriées conformes à leurs connaissances traditionnelles.

12. *Organisations internationales :*

a) *Créer un fonds de renforcement des capacités.* Les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient, en collaborant avec les grands groupes, créer dans chaque région un fonds de renforcement des capacités de ces groupes. Cela est essentiel pour aider les agriculteurs et les autres grands groupes sociaux à s'engager davantage en faveur du développement durable dans leur secteur d'activité propre. Garantir les principes de responsabilité financière et de répartition équitable est une condition requise à la création d'un tel fonds;

b) *Mettre en place un cadre institutionnel.* L'ONU devrait regrouper les dialogues multipartites en mettant en place une structure institutionnelle permettant de faciliter la création de partenariats, au sein des principaux groupes et avec les gouvernements, pour mieux appliquer l'Action 21. Une telle structure devrait garantir que les gouvernements collaborent efficacement et de manière transparente avec les

organisations qui représentent les « principaux groupes », tels que le groupe des agriculteurs, dans leurs pays respectifs;

c) *Une résolution sur la paix et la stabilité.* Le développement durable ne peut pas exister sans la paix et la stabilité. Nous lançons donc un appel à l'ONU pour que l'Assemblée générale adopte une résolution en faveur des « partenariats pour la paix » à l'intérieur des principaux groupes, tout comme entre ces groupes, dans laquelle elle affirmerait que, même dans les régions du monde où les gouvernements sont en conflit, les organisations de la société civile devraient pouvoir se réunir et coopérer si elles le souhaitent.